

# CAHIER DES CHARGES PEDAGOGIQUES DES HUMANITES PEDAGOGIQUES RENOVEES



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET NOUVELLE CITOYENNETÉ**



# **CAHIER DES CHARGES PEDAGOGIQUES DES HUMANITES PEDAGOGIQUES RENOVEES**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET NOUVELLE CITOYENNETÉ**



# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Contexte et justification

En République Démocratique du Congo, la formation initiale des enseignants des six premières années de l'éducation de base (primaire) repose historiquement sur les Humanités Pédagogiques (HP), filière organisée dans les établissements d'enseignement général après le cycle de l'éducation de base (six années d'école primaire et deux années d'éducation de base). À l'issue d'un cycle de quatre ans, sanctionné par le diplôme d'État, les lauréats acquièrent le droit d'enseigner dans le primaire ou de poursuivre leurs études supérieures. Toutefois, des dispositions anciennes, telles que la Circulaire de 1964, permettent également à des diplômés d'autres filières d'accéder à l'enseignement primaire après un stage d'un an.

Si ce dispositif a permis de former plusieurs générations d'enseignants, de nombreux travaux d'experts et d'instances nationales et internationales ont mis en lumière ses limites, en particulier un faible niveau de professionnalisation. Le programme officiel accorde une place restreinte à la formation pratique — un mois de stage et quelques micro-leçons sur l'ensemble du cursus — au profit d'une approche essentiellement théorique. Ce déséquilibre contribue à un écart entre les compétences requises sur le terrain et celles effectivement développées durant la formation.

Par ailleurs, malgré l'attrait des HP pour de nombreux élèves, une faible proportion d'entre eux s'oriente vers la carrière enseignante après l'obtention du diplôme. Nombreux préfèrent poursuivre leurs études universitaires, signe d'une attractivité insuffisante du métier d'enseignant, particulièrement auprès des jeunes.

Face à ce constat, le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a engagé une réforme ambitieuse visant à professionnaliser la formation initiale et à redonner à la fonction enseignante un pouvoir d'attraction renouvelé. Cette réforme, inscrite dans le cadre du programme EFFICACE, confie à l'UNESCO la mise en œuvre de la sous-composante 2.2 dédiée à la Professionnalisation des Humanités Pédagogiques.

S'appuyant sur les normes internationales de formation, sur la Loi-cadre n°14-004 du 11 février 2014 introduisant l'approche par compétences, ainsi que sur la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (SSEF), cette action s'articule autour de deux axes :

- la mise en place des Humanités Pédagogiques Rénovées (HPR), alignées sur le référentiel professionnel de compétences des enseignants des six premières années de l'éducation de base ;
- la création des Instituts de Formation au Métier d'Enseignement (IFME), destinés à offrir une formation post-secondaire aux futurs enseignants.

En vue d'assurer le bon fonctionnement des HPR, il est impérieux de mettre en place un cadre normatif et d'élaborer à cet effet un manuel des procédures des HPR ainsi qu'un cahier des charges pédagogique qui renseignent sur les aspects pédagogiques fondamentaux de la mise en œuvre des HPR.

Le présent cahier des charges pédagogiques s'inscrit dans cette dynamique de transformation. Il définit le cadre, les principes et les exigences nécessaires à l'expérimentation et à l'opérationnalisation des HPR, première étape stratégique vers une formation initiale plus professionnalisante, adaptée aux besoins du système éducatif congolais et aux ambitions de l'Objectif de Développement Durable n°4 relatif à une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous.

## **1.2. Objectifs de ce cahier des charges pédagogiques**

Le présent cahier des charges pédagogiques a pour but de définir les exigences pédagogiques pour garantir une formation de qualité des futurs enseignants.

De manière plus spécifique, il s'agit de :

- définir les normes et les règles essentielles pour la mise en place des HPR ;
- définir les normes et les règles sur les modalités pédagogiques et administratives applicables aux HPR ;
- définir les rôles et les responsabilités des acteurs éducatifs des HPR ;
- définir les normes et règles relatives au suivi et à l'évaluation des activités des HPR.

Ainsi, ce Cahier des charges pédagogiques est conçu pour être utilisé comme document de référence dans les établissements organisant les HPR, les inspections et les écoles primaires d'application.

## **1.3. Destinataires du cahier des charges :**

Ce document qui sert de référence pour encadrer la mise en œuvre pédagogique des HPR, en assurant la cohérence entre les objectifs de la réforme, les pratiques d'enseignement-apprentissage et les exigences de qualité, est destiné aux enseignants des écoles primaires d'application (EPA), aux formateurs des HPR, aux chefs d'établissement des HPR, aux directeurs des EPA, aux inspecteurs et Conseillers d'enseignement ainsi qu'aux partenaires techniques.

## 2. PRINCIPES PEDAGOGIQUES FONDAMENTAUX

Pour la mise en œuvre de la réforme des HPR, un certain nombre de principes fondamentaux ont été privilégiés. Dans cette partie de cahier des charges, quelques-uns de ces principes sont épinglés sans ambition d'être exhaustifs. Il agit de : (i) l'approche par compétences (APC), (ii) la pédagogie active et participative, (iii) la différenciation pédagogique et (iv) l'intégration des thèmes transversaux dans les pratiques pédagogiques.

### 2.1. L'approche par compétences (APC)

Centrée sur les résultats d'apprentissage et les situations-problèmes, l'approche par compétences consiste à amener les apprenants à mobiliser de manière intégrée leurs savoirs, savoir-faire et attitudes pour résoudre efficacement des situations complexes et authentiques.

Autrement dit, on ne se contente plus d'enseigner des connaissances isolées, mais on forme les apprenants à mobiliser les ressources disponibles (cognitives ou non), en vue d'agir efficacement dans des situations complexes et variés.

L'APC apporte un changement dans la vision de l'enseignement-apprentissage dans la mesure où :

- les compétences se développent chez l'apprenant en situation ;
- les savoirs sont désormais au service de l'action. En effet dans l'APC, les contenus d'enseignement ne sont plus une fin en soi, mais des outils pour lui permettre d'agir ;
- avec la prise en compte de situations-problèmes, l'apprenant est confronté à des défis qui lui demandent de plus en plus réflexion, créativité et autonomie ;
- Même l'évaluation a évolué dans cette logique. On évalue désormais la capacité à mobiliser plusieurs ressources dans une tâche significative.

L'approche s'inscrit parfaitement dans la réforme des HPR, initiée par le gouvernement de la RDC, avec l'appui de ses partenaires, qui vise l'amélioration de la qualité de la formation initiale des enseignants, par le développement des compétences professionnelles, disciplinaires et transversales.

### 2.2. La pédagogie active et participative

Elle favorise l'implication des élèves dans la construction du savoir. Elle place l'apprenant au centre de son apprentissage. Il ne reçoit pas passivement les savoirs : il agit, explore, questionne, construit ses connaissances à travers des activités concrètes et collaboratives.

### 2.3. La différenciation pédagogique

Elle consiste à adapter l'enseignement aux besoins, aux rythmes et aux styles d'apprentissage de chaque apprenant, pour que tous puissent progresser.

Comme on peut le constater, ces trois principes fondamentaux permettent de percevoir la posture de l'enseignant sous trois angles.

Dans l'approche par compétences, l'enseignant est concepteur des situations complexes d'apprentissage ; dans la pédagogie active et participative, il est animateur et facilitateur ; tandis qu'en différenciation pédagogique, il est accompagnateur et adaptateur.

## **2.4. L'intégration des thèmes transversaux dans les pratiques pédagogiques**

Les thèmes transversaux (Utilisation des TIC, le genre, l'inclusion et la protection de l'environnement) jouent un rôle fondamental dans la formation initiale des futurs enseignants, car ils permettent de dépasser les cloisonnements disciplinaires et d'ancrer les apprentissages dans des réalités complexes, actuelles et interconnectées. Leur intégration dans les cours permet de contextualiser les savoirs et les rendre pertinents pour les élèves, et favoriser une pédagogie centrée sur les réalités vécues.

En abordant des aspects relatifs aux thèmes de genre, d'inclusion, de protection de l'environnement, de pensée critique, de TIC, etc., on forme des futurs enseignants capables de contribuer à une société plus juste et durable, de penser au-delà des programmes, de s'adapter aux enjeux sociétaux contemporains et de transmettre une éducation engagée et inclusive.

## **2.5. La professionnalisation de la formation initiale des enseignants**

La professionnalisation de la formation initiale des enseignants en RDC est une réponse aux préoccupations établies par différentes études réalisées par l'Unesco et par plusieurs autres experts, qui ont fait état de la difficulté des humanités pédagogiques à produire des enseignants ayant un véritable profil professionnel du métier.

Parmi les causes évoquées, figurent en premier l'inadéquation des programmes de formation actuelle des futurs enseignants, avec les exigences d'une formation professionnelle.

La professionnalisation de la formation des enseignants dans les HPR est une démarche tout à fait stratégique et transformative, qui vise à faire passer l'enseignant du statut de simple transmetteur de savoirs, à celui de professionnel engagé et compétent, capable de répondre aux défis éducatifs du 21ème siècle. Elle implique une transformation de contenus, de méthodes et de finalités de la formation. Ainsi, les futurs enseignants ne sont plus de simples étudiants, mais des apprenants professionnels, qui développent une identité professionnelle forte, fondée sur l'engagement et la responsabilité.

## 3. ORGANISATION DES CONTENUS DE FORMATION

### 3.1. Domaines de formation

Le programme de formation des HPR précise que les futurs enseignants seront formés selon trois axes : le renforcement disciplinaire, le renforcement didactique de chaque discipline et la formation pratique dès la première année de formation, avec intégration des thèmes transversaux et des compétences transversales.

Ces trois axes sont déclinés en six domaines :

- i) Enseignement-apprentissage
- ii) Langue
- iii) Sciences
- iv) Univers social
- v) Développement personnel et arts
- vi) Stages.

Ces enseignements sont organisés en unités d'enseignement. Seize Unités d'Enseignement ont été identifiées : Psychologie, Pédagogie, Didactique, Langues congolaises, Français, Lecture-écriture en langues congolaises, Anglais, Mathématiques, Sciences physiques, Initiation au numérique, Sciences de la vie et de la terre, Didactique des DAS, Univers social, Géographie, Développement personnel et Arts, Stages.

Ces unités d'enseignement (UE) sont à leur tour subdivisées en "éléments constitutifs des unités d'enseignement" (ECUE) qui les précisent.

La formation est distribuée sur quatre années réparties en huit semestres. En moyenne, par semestre, une UE est décomposée en deux ECUE.

### 3.2. Régime pédagogique

Dans le programme des HPR, le régime pédagogique précise :

- Ce qu'on enseigne (domaines, sous-domaines, disciplines);
- Le volume horaire hebdomadaire par discipline et sa répartition sur les 4 années ;
- La pondération des disciplines selon leur importance (les crédits) ;
- L'équilibre théorie-pratique.

Il facilite la planification des enseignements :

- Une planification progressive et cohérente ainsi qu'une utilisation stratégique des volumes horaires
- Les horaires sont bien répartis pour favoriser une montée en compétence étape par étape.
- La pratique devient centrale en fin de cycle, soutenant l'autonomie professionnelle.

Il est bien plus qu'un simple tableau de volumes horaires. C'est un outil stratégique de formation, qui soutient une progression cohérente des compétences, permet une articulation entre théorie et pratique, et doit être activement mobilisé par les formateurs et futurs enseignants pour planifier, réguler et évaluer les apprentissages.

## 4. EXIGENCES PEDAGOGIQUES POUR LES FORMATEURS DES HPR

Dans le cadre des Humanités Pédagogiques Rénovées (HPR) en RDC, le profil des formateurs des futurs enseignants est au cœur de la réforme pour garantir une formation de qualité. En effet, les futurs enseignants doivent être formés par des professionnels compétents, engagés et capables de répondre aux défis éducatifs du pays.

Pour la bonne mise en œuvre des HPR, les principales exigences préconisées pour les formateurs, selon les orientations du ministère et des partenaires techniques comme l'UNESCO ... sont les suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau supérieur (licence bac+5 ou master) en sciences de l'éducation, en didactique des disciplines, ou d'un diplôme d'agrégation de l'enseignement secondaire du degré supérieur, ou encore d'un diplôme équivalent.
- Avoir la maîtrise du référentiel professionnel de compétences des enseignants des six premières années de l'éducation de base.
- Maîtriser l'approche par compétences (APC), qui est au cœur du nouveau programme des HPR.
- Avoir une solide expérience dans l'enseignement de base ou dans la formation des enseignants.
- Comprendre les objectifs de la réforme des HPR, notamment la professionnalisation de la formation initiale des enseignants.
- Être capable d'utiliser des méthodes actives, centrées sur l'apprenant, et de concevoir des situations d'apprentissage contextualisées.
- Savoir intégrer les réalités locales (culturelles, linguistiques, sociales, ...) dans les pratiques pédagogiques ainsi que les thèmes transversaux.
- Savoir évaluer les compétences professionnelles des apprenants de manière formative et constructive.
- Être capable de jouer un rôle de modèle professionnel, en incarnant les valeurs de l'éthique éducative.
- Participer régulièrement à des ateliers de renforcement des capacités, organisés par le ministère ou les partenaires techniques (ex. UNESCO, AFD).
- Être ouvert à l'innovation pédagogique et à l'usage du numérique.

## 5. MODALITES D'EVALUATION DES FUTURS ENSEIGNANTS

Les modalités d'évaluation des futurs enseignants dans le cadre du programme des Humanités Pédagogiques Rénovées (HPR) en République Démocratique du Congo s'inscrivent dans une logique de professionnalisation et de renforcement de la qualité de la formation initiale.

Sur base des acquis observés grâce à l'évaluation diagnostique, l'évaluation y est conçue pour mesurer, en situations concrètes de la vie courante, l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires à l'enseignement dans les six premières années de l'éducation de base. Elle doit articuler l'évaluation formative et sommative, pour valider les acquis à chaque étape de la formation. Elle doit également favoriser la réflexivité comme compétence transversale. Dans ce cas, l'évaluation portera sur la capacité à analyser ses propres pratiques, à justifier ses choix et à progresser consciemment.

Toutes ces modalités s'appuient sur l'usage d'outils d'évaluation appropriés tels que :

- Test, épreuve et questionnaire pour recruter les futurs enseignants et pour jauger le niveau des candidats avant le début des enseignements ;
- feedback régulier pour l'évaluation formative ;
- contrôle ou examen final pour l'évaluation sommative ;
- Grille critériée pour observer les dimensions de la compétence ;
- Co-évaluation pour favoriser la réflexivité ;
- Autoévaluation pour encourager la prise de conscience ;
- Carnet du suivi, entretien pédagogique pour le suivi des progrès, etc.

Le stage représente une composante pratique nécessaire de la formation initiale des futur.e.s enseignant.e.s au sein des HP rénovation. Il constitue en effet un volet sans lequel on ne peut parler de réelle professionnalisation des futurs enseignant.e.s durant leur formation initiale. C'est pourquoi, le programme prévoit l'instauration des stages dès le premier semestre de la première année pour faire évoluer progressivement le crédit horaire qui lui est accordé jusqu'au terme de la quatrième année de la formation, organisée sur huit semestres, deux par année (Programme des HPR, 2022, p.27). Il le considère comme une unité d'enseignement au même titre que les autres unités d'enseignement dans le programme.

## 6. ENCADREMENT DES STAGES

### 6.1. Objectifs du stage

Le stage dans les HPR poursuit les objectifs ci-après :

- permettre aux futurs enseignants de mettre en pratique les acquis théoriques dans un environnement réel d'enseignement ;
- développer les compétences professionnelles liées à la gestion de classe, à la planification pédagogique et à l'évaluation des acquis d'apprentissages ;
- favoriser l'intégration progressive dans le métier d'enseignant.

Pour atteindre ces objectifs, le stage s'organise en quatre phases :

a. En première année, le stage de socialisation au premier semestre et le stage d'observation au deuxième semestre. Ils visent à amener les futurs enseignants à s'intégrer dans leur futur milieu de travail, à effectuer une analyse réflexive sur la gestion de la classe, en observant, de façon à découvrir progressivement la culture professionnelle de l'enseignant, à observer et expérimenter les relations éducatives dans le but de découvrir le monde du travail de l'enseignant, les rôles de chacun (autorités, enseignants et élèves) ainsi que les différentes structures qui existent au sein de l'établissement scolaire.

b. En deuxième année, le stage d'observation se poursuit au troisième semestre et le stage d'autonomisation au quatrième semestre. Il vise à développer chez le futur enseignant l'autonomie, la prise de décisions dans la réalisation de ses tâches et à susciter le goût et le plaisir de l'apprentissage du métier d'enseignant, à réaliser des performances spécifiques exigées par ce métier (préparations des leçons, communication des connaissances, gestion rationnelle de la relation enseignant-élèves, évaluation des acquis des élèves, ...) sous la supervision du maître de stages.

c. En troisième année, c'est le stage en responsabilité partielle au cinquième semestre et au sixième semestre. Il vise à amener le futur enseignant à prendre des responsabilités partielles, pour la réalisation des tâches de l'enseignant, sous la supervision du titulaire de la classe.

d. En quatrième année enfin, c'est le stage en responsabilité aux septième et huitième semestres. Il vise à amener le futur enseignant à appliquer l'ensemble des connaissances acquises dans les différents cours et pendant les stages précédents dans ses pratiques de classe. Au cours de ce dernier stage de la scolarité, le futur enseignant assure en toute responsabilité les tâches de l'enseignant (préparation de matériel didactique et des leçons, communication des connaissances, gestion rationnelle de la classe et des relations enseignant-élèves, évaluation des acquis des élèves, ...).

## 6.2. Les publics cibles

Ce sont tous les futurs enseignants des HPR, de la première à la quatrième année, qui sont concernés par les stages selon quatre modalités progressives. Le stage de socialisation et d'observation concernent les futurs enseignants de première année. Les futurs enseignants de deuxième année font, au premier semestre, le stage d'observation et terminent au second semestre avec le stage d'autonomisation.

Le stage en responsabilité partielle intervient en troisième année, tandis qu'en quatrième année les finalistes effectuent le stage en responsabilité.

## 6.3. Durée et période de stages

Dans le cadre du programme des HPR, les stages se déroulent de la manière suivante en ce qui concerne les périodes et les durées :

Types de stage	Classes des HPR	Périodes de déroulement	Durée	
			Heures	Crédits
Socialisation	1ère année	1er semestre		
Observation	1ère et 2ème années	2ème et 3ème semestres	25 heures	1
Autonomisation	2ème et 3ème année	4ème et 5ème semestres	50 heures	2
Responsabilité partielle	3ème année	6ème semestre	50 heures	2
Responsabilité totale	4ème année	7ème et 8ème semestres	400 heures	16

## 6.4. Structure d'accueil

Les stages se réalisent dans les écoles primaires d'application agréées par le Ministère de l'Éducation nationale et Nouvelle citoyenneté et, s'il y a lieu, dans les écoles spéciales existant dans le milieu, de préférence, proches de l'établissement HPR. Chaque stagiaire est placé sous la supervision d'un(e) maître(sse) de stage qualifié(e) titulaire de la classe.

## 6.5. Encadrement pédagogique des stages Le stagiaire est suivi par :

- Le chef d'établissement des HPR et le directeur de l'EPA ;
- Une équipe de coordination de stages, sous la supervision du coordonnateur de stage de l'établissement qui abrite les HPR ;

- c. Le formateur des HPR ;
- d. Le titulaire de la classe, dans l'école primaire d'application d'accueil ;
- e. L'inspecteur.

Les rôles et responsabilités de chaque encadreur sont précisés dans le tableau ci-après :

Encadreurs de stage	Rôle	Responsabilités
Chef d'établissement HPR	Gestionnaire des HPR	Supervision, accompagnement réflexif
Directeur de l'EPA	Gestionnaire d'école	Supervision, accompagnement réflexif
Equipe de coordination des HPR (coordonnateur, formateur des HPR)	Coordonnateur, encadreur institutionnel	Supervision, évaluation, accompagnement réflexif
Titulaire de classe de l'EPA	Maître de stage	Supervision, évaluation, accompagnement réflexif
Inspecteur	Contrôleur institutionnel	Conseiller

## 6.6. Activités que le stagiaire doit réaliser :

Suivant le type de stage préconisé, le stagiaire doit réaliser les activités ci-après, dans le respect des règlements de l'école primaire d'accueil :

- Observer le déroulement des activités de classes ;
- Tenir son carnet de stage ;
- Remplir les grilles d'observation ;
- Préparer et animer des leçons ;
- S'autoévaluer ;
- Participer aux réunions pédagogiques ;
- Rédiger un rapport de stage structuré.

## 6.7. Outils de suivi et d'évaluation des stages

Les outils de suivi et d'évaluation des stages sont essentiels pour rendre compte du déroulement des stages et pour garantir que les compétences professionnelles sont bien acquises en situation réelle.

### a. Outils de suivi des stages

Les outils de suivi du déroulement des stages permettent d'accompagner le stagiaire tout au long de son immersion et de sa prestation en milieu scolaire. Il s'agit entre autres des outils ci-après :

- (i) La fiche de présence et d'assiduité pour le suivi des jours des stages effectués. Elle est tenue ou signée par le maître de stage ou le directeur de l'EPA
- (ii) Le carnet des stages qui contient le récit quotidien des activités réalisées par le stagiaire ainsi que ses réflexions personnelles sur les pratiques observées
- (iii) La grille d'observation du maître de stage où il note le comportement du stagiaire, ses interactions avec les élèves, sa maîtrise des contenus et des méthodes pédagogiques, son engagement aux activités
- (iv) Le rapport de visites de supervision pédagogique réalisées par l'équipe de coordination des stages
- (v) Le compte rendu des réunions de suivi entre stagiaires et encadreurs qui mentionnent les échanges sur les difficultés rencontrées par les stagiaires, les ajustements proposés et les conseils pratiques pour les contourner.

## **b. Outils d'évaluation des stages**

Ces outils permettent de mesurer les acquis du stagiaire et le degré d'accomplissement des activités des stages. En voici quelques-uns :

- (i) La grille d'évaluation des compétences professionnelles, qui permet de noter les aptitudes du futur enseignant dans la planification, la gestion et pratique de classe, la pédagogie active, l'éthique professionnelle, l'exploitation des thèmes transversaux, etc.
- (ii) La grille d'observation de leçon animée par le stagiaire, et évaluée par un jury, avec des observations directes et des analyses critiques
- (iii) Le rapport des stages qui est un document écrit, rédigé par le stagiaire, et qui permet de jauger la capacité de communication écrite du stagiaire, son analyse critique de son expérience durant le stage, ses réussites et les défis rencontrés.
- (iv) La grille d'autoévaluation du stagiaire lui permettant de développer la réflexivité, la comparaison entre la perception personnelle de sa prestation et l'évaluation de ses encadreurs.

## 7. RESSOURCES ET DISPOSITIFS D'APPUI

La mise en œuvre de ce cahier de charges, exige quelques préalables à savoir :

### 7.1. Concernant le matériel pédagogique

Le matériel pédagogique mis à disposition doit :

- Être sécurisé en impliquant les autorités locales et les organisations communautaires pour sa protection ;
- Être conforme aux orientations du programme rénové, intégrant les compétences transversales, les valeurs citoyennes et les approches actives ;
- Comprendre des manuels, guides pédagogiques, fiches d'activités, ressources audio-visuelles et numériques adaptés aux différents niveaux d'enseignement ;
- Être contextualisé et intégré aux réalités socioculturelles locales tout en favorisant l'ouverture à la diversité mondiale ;
- Intégrer des supports inclusifs, accessibles aux apprenants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques ;
- Être régulièrement mis à jour pour refléter les évolutions pédagogiques et sociétales.

### 7.2. Les Espaces d'apprentissage

Les espaces d'apprentissage doivent :

- Offrir un environnement stimulant et sécurisé, propice à l'interaction, à la réflexion critique et à la créativité ;
- Être équipés de mobilier ergonomique, de tableaux interactifs ou classiques, et de zones modulables pour le travail en groupe ;
- Intégrer des espaces dédiés à la recherche, à l'expression artistique et à la médiation culturelle ;
- Favoriser l'accessibilité numérique, avec des zones connectées pour l'utilisation des ressources en ligne.

A cet effet, le CRESO jouerait un rôle crucial en tant que centre de ressources, pourvu qu'il soit suffisamment équipé, pour améliorer la connectivité et accroître l'accès par les futurs enseignants et leurs formateurs, dans le cadre de la réalisation des travaux autonomes avec encadrement ;

- Être adaptés aux contextes locaux, avec des solutions innovantes pour les milieux ruraux ou à faibles ressources.

### 7.3. Les Plateformes numériques

Les plateformes numériques doivent :

- Permettre l'accès aux contenus pédagogiques, aux évaluations formatives et aux ressources complémentaires ;
- Offrir des fonctionnalités interactives : forums, classes virtuelles, outils de collaboration et suivi des apprentissages, travaux autonomes en ligne avec encadrement au CRESO ;

- Être compatibles avec les équipements disponibles (ordinateurs, tablettes, smartphones) et accessibles hors ligne si nécessaire ;
- Garantir la sécurité des données et le respect de la vie privée des utilisateurs ;
- Intégrer des modules de formation pour les enseignants sur l'usage pédagogique des TIC.

#### **7.4. Les Partenariats**

Les partenariats doivent :

- Être établis avec des institutions éducatives (Universités, ISP), culturelles, scientifiques et communautaires et des ONG, pour le renforcement des capacités, l'enrichissement des contenus et des pratiques pédagogiques.

Dans la mesure du possible,

- Soutenir la formation continue des enseignants et le développement professionnel par des échanges, des stages ou des séminaires ;
- Contribuer à la mobilisation des ressources matérielles et financières pour renforcer les dispositifs d'appui ;
- Encourager des projets collaboratifs inter-écoles ou internationaux, centrés sur les valeurs humanistes et la nouvelle citoyenneté ;
- Sensibiliser les parents, les communautés et la société pour obtenir leur adhésion à l'objectif de la valorisation de la fonction enseignante.

## 8. SUIVI ET AMELIORATION CONTINUE

Pour le suivi et amélioration continue de la mise en œuvre de la réforme du programme des HPR, le présent cahier de charges exige ce qui suit concernant les indicateurs de qualité pédagogique, les dispositifs de rétroaction et la révision périodique du cahier de charges.

### 8.1. Concernant les indicateurs de qualité pédagogique

Les indicateurs de qualité pédagogique doivent :

- Être clairement définis et mesurables, en lien direct avec les objectifs du programme des Humanités pédagogiques renouvelées, les taux de réussites des apprenants, les taux de satisfaction des élèves, les taux d'absorption des finalistes des HPR dans le système éducatif congolais ;
- Porter sur des dimensions clés telles que :
  - o La pertinence des contenus par rapport au référentiel professionnel des compétences visées ;
  - o L'efficacité des méthodes pédagogiques utilisées ;
  - o Le niveau d'engagement des élèves et leur participation active ;
  - o La performance des enseignants dans la mise en œuvre du programme ;
  - o L'impact sur les attitudes citoyennes et humanistes des apprenants.
- Être collectés régulièrement à travers des outils fiables : les grilles d'observation, les enquêtes, les évaluations formatives, etc.
- Servir de base à des rapports d'analyse permettant d'identifier les points forts et les axes d'amélioration.

### 8.2. Concernant les dispositifs de rétroaction

Les dispositifs de rétroaction doivent :

- Permettre une expression libre et constructive des enseignants, des apprenants, des encadreurs et autres parties prenantes ;
- Intégrer des canaux variés : des enquêtes anonymes par questionnaires, des entretiens, des forums pédagogiques, des plateformes numériques de feedback, etc. ;
- Favoriser une culture de l'amélioration continue, où les remarques sont valorisées et traduites en actions concrètes.
- Être documentés et archivés pour assurer la traçabilité des ajustements apportés au programme ;
- Être intégrés dans la phase expérimentale de pilotage pédagogique, avec des mécanismes clairs pour la prise en compte des retours d'information depuis les structures locales jusqu'au service national de formation ;

- Prévoir, parmi les inspecteurs ayant participé aux sessions de formation des formateurs des HPR, la désignation d'un point focal commis spécialement à l'accompagnement pédagogique des enseignants des HPR, et qui servirait de courroie spécifique de transmission de l'information entre les HPR et la Difore-BG/le SERNAFOR. Son rôle dans l'encadrement spécifique des enseignants des HPR devra se poursuivre dans le CRESO. Un mécanisme de motivation devrait être envisagé pour encourager le point focal dans l'accomplissement de sa tâche.

### **8.3. Concernant la révision périodique du cahier de charges**

La révision du cahier de charges doit :

- Être programmée à intervalles réguliers (par exemple tous les 2 ou 3 ans), ou déclenchée, selon le besoin, notamment en cas de changement majeur dans le contexte éducatif congolais.
- S'appuyer sur les résultats des évaluations, les indicateurs de qualité et les retours des acteurs de terrain.
- Impliquer un comité de révision pluridisciplinaire, composé de représentants du ministère, d'enseignants, de chercheurs, et de partenaires éducatifs.
- Garantir la transparence du processus, avec publication des versions révisées et communication des motifs de modification.

## 9. DISPOSITIONS FINALES

- Maintenir une cohérence globale avec les orientations stratégiques de l'éducation nationale et les standards internationaux.

Il est impérieux que le présent cahier de charges entre en vigueur dès le début de la phase expérimentale de la réforme du programme des HPR après sa signature par l'autorité compétente.

Il devra s'imposer à tous les établissements et acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme des HPR.

# Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b>	5
1.1. Contexte et justification	5
1.2. Objectifs de ce cahier des charges pédagogiques	6
1.3. Destinataires du cahier des charges	6
<b>2. PRINCIPES PEDAGOGIQUES FONDAMENTAUX</b>	7
2.1. L'approche par compétences (APC)	7
2.2. La pédagogie active et participative	7
2.3. La différenciation pédagogique	7
2.4. L'intégration des thèmes transversaux dans les pratiques pédagogiques	8
2.5. La professionnalisation de la formation initiale des enseignants	8
<b>3. ORGANISATION DES CONTENUS DE FORMATION</b>	9
3.1. Domaines de formation	9
3.2. Régime pédagogique	9
<b>4. EXIGENCES PEDAGOGIQUES POUR LES FORMATEURS DES HPR</b>	10
<b>5. MODALITES D'EVALUATION DES FUTURS-ENSEIGNANTS</b>	11
<b>6. ENCADREMENT DES STAGES</b>	12
6.1. Objectifs du stage	12
6.2. Les publics cibles	13
6.3. Durée et période de stages	13
6.4. Structure d'accueil	13
6.5. Encadrement pédagogique des stages	13
6.6. Activités que le stagiaire doit réaliser	14
6.7. Outils de suivis et évaluation du stage	14
<b>7. RESSOURCES ET DISPOSITIFS D'APPUI</b>	16
7.1. Concernant le matériel pédagogique	16
7.2. Les Espaces d'apprentissage	16
7.3. Les Plateformes numériques	16
7.4. Les Partenariats	16
<b>8. SUIVI ET AMELIORATION CONTINUE</b>	18
8.1. Concernant les indicateurs de qualité pédagogique	18
8.2. Concernant les dispositifs de rétroaction	18
8.3. Concernant la révision périodique du cahier de charges	19
<b>9. DISPOSITIONS FINALES</b>	20





